

Logement Coopératif National Autochtone Inc.
États financiers
31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires	5

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Logement Coopératif National Autochtone Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Logement Coopératif National Autochtone Inc. (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa (Ontario)

7 juillet 2025

MNP LLP
Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Logement Coopératif National Autochtone Inc.

État de la situation financière

Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Trésorerie	47 894 657	101 706 959
Débiteurs (note 3)	251 794	134 716
Charges payées d'avance et acomptes	102 053	68 507
	48 248 504	101 910 182
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	196 533	985 718
Apports reportés (note 5)	47 908 207	100 796 900
	48 104 740	101 782 618
Éventualités (note 6)		
Engagements (note 7)		
Actif net		
Non affecté	143 764	127 564
	48 248 504	101 910 182

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Logement Coopératif National Autochtone Inc.

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Services aux Autochtones Canada (note 5)	236 508 693	2 703 100
Intérêts	4 645 743	127 564
Autres produits	23 538	-
	241 177 974	2 830 664
Fonds transférés pour la réalisation des projets à livrer	237 969 166	800 000
Produits nets	3 208 808	2 030 664
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	1 492 691	298 743
Congrès, réunions et déplacements	653 516	258 263
Honoraires pour services professionnels	478 551	303 973
Communications et stratégie	290 221	531 570
Services et soutien informatique	188 952	134 806
Frais de bureau et d'administration	64 700	17 478
Mobilier et matériel	14 914	26 334
Assurances	9 063	17 478
Sous-traitants	-	2 161
	3 192 608	1 903 100
Excédent des produits sur les charges	16 200	127 564

Logement Coopératif National Autochtone Inc.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	127 564	-
Excédent des produits sur les charges	16 200	127 564
Actif net à la clôture de l'exercice	143 764	127 564

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Logement Coopératif National Autochtone Inc.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	16 200	127 564
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(117 078)	(134 716)
Charges payées d'avance et acomptes	(33 546)	(68 507)
Créditeurs et charges à payer	(789 185)	985 718
Apports reportés	(52,888 693)	100 796 900
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(53,812,302)	101 706 959
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	101 706 959	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	47 894 657	101 706 959

1. Constitution et nature des activités

Logement Coopératif National Autochtone Inc. (l'« Organisme ») a été constitué en organisme sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 21 décembre 2022. L'Organisme a pour mission de défendre et de faire progresser le logement en tant que droit de la personne pour tous les Autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques au Canada dans le cadre de la stratégie « pour les Autochtones, par les Autochtones ».

Il reçoit du financement aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada, qu'il utilise et attribue à d'autres organismes canadiens ayant des projets qui correspondent à ce que prévoit la mission. L'Organisme est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, dont le financement public, sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Par la suite, l'Organisme évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date du bilan ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des dépenses liées à l'accord d'infonuagique par le client

L'Organisme a appliqué la mesure de la simplification pour comptabiliser les dépenses liées à un accord d'infonuagique. Selon cette mesure, l'Organisme inscrit les dépenses liées aux éléments prévus dans l'accord d'infonuagique à titre de charges à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de la période considérée, des charges de 66 650 \$ (33 513 \$ en 2024) ont été constatées pour du soutien et des services informatiques.

Après la clôture de l'exercice, l'Organisme a conclu un contrat de licence et une entente de frais de gestion annuels pour des services infonuagiques, lesquels viendront à échéance le 1^{er} avril 2028 et prévoient des paiements minimums totalisant 239 600 \$US au cours des prochains exercices.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. Les apports reportés sont fondés sur l'interprétation des ententes de financement et d'autres critères établis dans l'entente conclue avec l'organisme de financement connexe.

Par nature, ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Débiteurs

	2025	2024
Intérêts courus	140 534	68 507
Remboursement à recevoir pour les organismes de services publics	108 448	54 857
Autres débiteurs	2 812	11 352
	251 794	134 716

4. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Salaires et indemnités de vacances à payer	82 104	60 925
Charges à payer	66 326	45 780
Dettes fournisseurs	48 103	79 013
Livraison des projets – Montant à payer	-	800 000
	196 533	985 718

Logement Coopératif National Autochtone Inc.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

5. Apports reportés

Les apports reportés sont des apports non dépensés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à la prestation de programmes. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Le tableau suivant présente les variations du solde des apports reportés :

	<i>Solde à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Apports reçus</i>	<i>Apports comptabilisés</i>	<i>Solde à la clôture de l'exercice</i>
SAC Q2I5 Projets à livrer (volet Logement des PUPA)	99 200 000	181 500 000	233 716 228	46 983 772
SAC Q2I4 Coûts de fonctionnement	1 596 900	2 100 000	2 792 465	904 435
Fonds d'acquisition de logements communautaires	-	20 000	-	20 000
	100 796 900	183 620 000	236 508 693	47 908 207

6. Éventualités

Dans le cours normal des activités, l'Organisme fait l'objet d'une réclamation et d'une réclamation potentielle. Un litige comporte bon nombre d'incertitudes, et l'issue de chaque question est impossible à prévoir avec assurance. En tenant compte de l'information et des conseils fournis par son conseiller juridique, la direction est d'avis que l'issue de ces autres litiges n'aura aucune incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'Organisme.

Les charges engagées par les membres et les autres organismes pourraient faire l'objet d'un audit pour veiller au respect des ententes de financement sous-jacentes de l'Organisme. Le cas échéant, l'audit pourrait se traduire par des ajustements aux montants auxquels l'Organisme a droit ainsi que par le remboursement d'une tranche des montants comptabilisés à titre de produits au bailleur de fonds. La direction est d'avis que l'Organisme n'a aucune obligation de remboursement significative liée aux montants attribués aux organisations.

7. Engagements

L'Organisme a approuvé des engagements en signant des ententes d'apports pour des paiements d'environ 40 132 422 \$ au titre de la livraison de projets au cours des prochaines années.

8. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient des instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisme à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

9. Dépendance économique

L'Organisme tire ses produits principalement du financement fourni par le gouvernement. À l'exception des produits d'intérêts, la quasi-totalité des autres produits sont tirés de Services aux Autochtones Canada. La capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités de façon durable est tributaire de son respect des critères établis dans les ententes de financement. À la date des présents états financiers, l'Organisme estime qu'il observait ces critères.